CAISSE D'ENTRAIDE AUX FAMILLES DES MARINS QUARTIER DU GUILVINEC DETAIL DES PRESTATIONS ANNUELLES

NATURE	PERIODES DE PAIEMENT	DUREE	MONTANT
VEUVE DE PERI EN MER	AVRIL 50% SEPT 50%	10 ANS	1 815 €
VEUVE DE DECEDE A TERRE	DECEMBRE	10 ANS	926 €
ORPHELIN DE PERI EN MER	AVRIL 50% SEPT 50%	âge limite	968 €
ORPHELIN DE DECEDE A TERRE	SEPTEMBRE	non scolarisé : 18 ans	774 €
		scolarisé : 20 ans	
ENFANT DE MARIN MALADE		étudiant : 22 ans	774 €
OU ACCIDENTE	SEPTEMBRE		
ENFANT HANDICAPE	SEPTEMBRE	à vie s'il reste dans la	774 €
		famille, et ne pouvant travailler	
marin malade ou accidenté			
sans enfant à charge	avril	3 ans	557 €
(minimum 3 mois d'atrêt)			
MARIN CELIBATAIRE			
MALADE OU ACCIDENTE	juin	3 ans	460 €
(minimum 3 mois d'arrêt)			
marin naufragė	à la date de l'évènement	maximum 90 jours	300 €
ASCENDANT DE PERI EN MER			
MERE VEUVE	DECEMBRE	8 ANS	460 €
PÈRE VEUF OU 2 ASC VIVANTS			460 €
ASCENDATS SEPARES / DIVORCES			230 €/ascendat
ASCENDANT DE DECEDE A TERRE			
MERE VEUVE	DECEMBRE	6 ANS	448 €
PÈRE VEUF OU 2 ASC VIVANTS			448 €
ASCENDANTS SEPARES / DIVORCES			224 €/ascendant